



## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2020 A 20 H 30

**Conseillers présents** : Daniel BÉGUET, Valérie BERNARD, Jean-Claude MONTEYREMARD, David RENAUD, Serge BOURDIN, Christine CHURY, Laure DE FILPO, Marie-Jo LADREYT, Roger ROBIN, Christophe SECRET, Denise VOLLAT

**Conseillers excusés** : Pascal HENRY (donne pouvoir à Jean-Claude MONTEYREMARD), Aurélie LECUYER (donne pouvoir à Daniel BÉGUET)

**Conseillère absente** : Michèle MIGNEROT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30 en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 JANVIER 2020**

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2020.

### **2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 ET DES COMPTES DE GESTION 2019 – DÉLIBÉRATIONS**

Il est rappelé que le Compte Administratif permet au Maire de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Compte de Gestion est établi par les Services de la Trésorerie. Il retrace les opérations budgétaires des dépenses et des recettes, il est en concordance avec le Compte Administratif.

La 1<sup>ère</sup> Adjointe de la Commune est désignée par le Conseil Municipal pour présider aux votes des Comptes Administratifs 2019.

#### **Compte Administratif 2019 – Commune (M 14)**

Le Compte Administratif de la Commune présente un excédent de fonctionnement de 989 856,09 € et un déficit d'investissement de 328 185,57 €. Ces résultats de clôture sont reportés au Budget Primitif de 2020.

Le Conseil Municipal approuve, à 12 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le Compte Administratif de 2019.

#### **Compte Administratif 2019 – Restaurant Scolaire**

Le Compte Administratif du Restaurant Scolaire présente un excédent de fonctionnement de 5 700,37 € et un déficit d'investissement de 23 225,10 €. Ces résultats de clôture sont reportés au Budget Primitif de 2020.

Le Conseil Municipal approuve, à 12 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le Compte Administratif de 2019.

#### **Compte Administratif 2019 – Eau et Assainissement**

Le Compte Administratif du service de l'Eau et de l'Assainissement présente un excédent d'exploitation de 66 255,01 € et un excédent d'investissement de 8 818,47 €. Ces résultats de clôture sont reportés au Budget Primitif de 2020.

Le Conseil Municipal approuve, à 12 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le Compte Administratif de 2019.

#### **Comptes de Gestion 2019**

Considérant que les Comptes de Gestion sont exacts et que les Comptes Administratifs sont en conformité avec les Comptes de Gestion, le Conseil Municipal, déclare, à 13 voix POUR, que les Comptes de Gestion de la Commune, du Restaurant Scolaire, du service de l'Eau et de l'Assainissement dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier du Centre des Finances Publiques d'AMBÉRIEU-EN-BUGEY, n'appellent ni observation, ni réserve de la part de la Commune.

### **3 – VOTES DES BUDGETS 2020 – DÉLIBÉRATIONS**

Dans le cadre de la préparation des budgets 2020, le Maire signale que la commission des finances s'est réunie le mardi 03 mars 2020. Le Maire indique que des modifications ont été apportées aux tableaux établis lors de cette réunion.

#### **Budget Principal – Commune**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 753 608,26 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 1 573 916,09 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 13 voix POUR, le Budget Primitif de l'année 2020.

### **Budget du Restaurant Scolaire**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 266 475,00 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 611 100,00 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 13 voix POUR, le Budget Primitif de l'année 2020.

### **Budget de l'Eau et de l'Assainissement**

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 88 307,48 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 139 149,48 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 13 voix POUR, le Budget Primitif de l'année 2020.

### **Décisions prises sur les travaux à entreprendre**

Suite aux votes des budgets 2020, le Conseil Municipal décide d'entreprendre et de poursuivre les travaux ci-après :

#### **Budget Principal**

- Bâtiment de la Mairie : Mise en accessibilité.
- Groupe scolaire : Acquisition de huit ordinateurs et d'un vidéoprojecteur interactif.
- Groupe scolaire : Mise en place de stores extérieurs.

#### **Budget du Restaurant Scolaire**

- Poursuite des travaux pour l'extension du bâtiment.

#### **Budget de l'Eau et de l'Assainissement**

- Poursuite du diagnostic du système d'assainissement collectif.

## **4- Questions et informations diverses**

### **4-1 CCPA : Fonds de concours pour la réhabilitation de la Fontaine**

Suite au dépôt du dossier de demande de Fonds de Concours pour la réhabilitation de la Fontaine auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer à la Commune la somme de 4 000 € dans le cadre du Fonds de Concours petit patrimoine.

#### **4-2 Recensement de la population**

Les décomptes définitifs établis par l'INSEE n'ont pas encore été communiqués. La population pourrait être de 1 311 habitants.

#### **4-3 Extension du Restaurant Scolaire**

Les travaux se poursuivent.

#### **4-4 Broyage des végétaux**

Les travaux pourraient être réalisés au cours des prochaines semaines.

S'agissant de la dernière réunion du Conseil Municipal avant les prochaines élections, le Maire remercie les élus et plus particulièrement ceux qui ne brigueront pas un nouveau mandat.